Collège Pierre-Elliott-Trudeau

apprendre à être – apprendre à connaître – apprendre à vivre ensemble – apprendre à faire

Guide des élèves

2023 – 2024

216, rue Redonda
Winnipeg (MB)
R2C 1L6
Téléphone : (204) 958-6888
Télécopieur : (204) 222-4883
www.cpet.retsd.mb.ca

Diana Zozman
Directrice
dzozman@retsd.mb.ca

Larissa Thorsteinson
Directrice adjointe
lthorsteinson@retsd.mb.ca

COLLÈGE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU

MISSION

Le collège Pierre-Elliott-Trudeau est une école secondaire d'immersion française qui fait partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO dans la division scolaire de River East Transcona. La mission de l'école est de s'engager à former les apprenants bilingues, les préparer pour l'avenir et de développer une appréciation pour l'apprentissage, la découverte, la citoyenneté, la créativité et le leadership.
Les buts de l'école sont les suivants:

- Maintenir une ambiance dans laquelle l'élève s'identifie avec l'école et se sent à l'aise.
- Créer une atmosphère dans laquelle les élèves se servent de la langue française pour communiquer.
- Toute communication à l'intérieur de l'école se passe en français.
- Maintenir des programmes co-curriculaires et parascolaires variés afin de permettre aux élèves de s'exercer en français dans un contexte différent que celui de la salle de classe.
- Encourager l'usage correct du français écrit et oral dans tous les cours.
- Avoir un personnel engagé qui est fier du travail de l'équipe et des résultats.
- La collégialité règne parmi le personnel.
- Avoir une école propre et accueillante.
- Avoir un personnel qui a des attentes élevées pour le rendement des élèves et pour leur comportement.
- Avoir une équipe administrative qui est disponible
- Les parents sont informés régulièrement du progrès scolaire de leur enfant.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Tous les sujets enseignés ainsi que toutes les activités sont en français. Les matières *English Language Arts* et musique en sont l'exception. En bref, le français est la langue de l'école, y compris dans les couloirs, la cafétéria, la bibliothèque, le gymnase, la salle de ressource et le bureau. C'est la langue de communication, d'enseignement, de l'administration et de toutes les activités parascolaires.

La direction, les enseignants et le conseil étudiant travaillent en harmonie afin de présenter une série d'activités culturelles, artistiques et sportives aux bénéfices de la clientèle estudiantine.

UNESCO

Réseau des écoles associées de l'UNESCO

« Soyez la différence que vous voulez voir dans le monde. » (Gandhi)

Piliers principaux de l'UNESCO:

- Apprendre à connaître
- Apprendre à faire
- Apprendre à être
- Apprendre à vivre ensemble

UNESCO Ideals:

- Learning to know
- Learning to do
- Learning to be
- Learning to live together

Thèmes des Écoles associées de l'UNESCO:

- Apprentissage interculturel
- Droits de la personne
- Problèmes mondiaux et le rôle des Nations Unies à cet égard
- Questions liées à l'environnement

UNESCO associated school themes:

- Global Concerns and the Role of the United Nations
- Education for Sustainable Development
- Peace and Human Rights
- Inter-cultural Education

L'Éducation au Développement Durable (EDD)

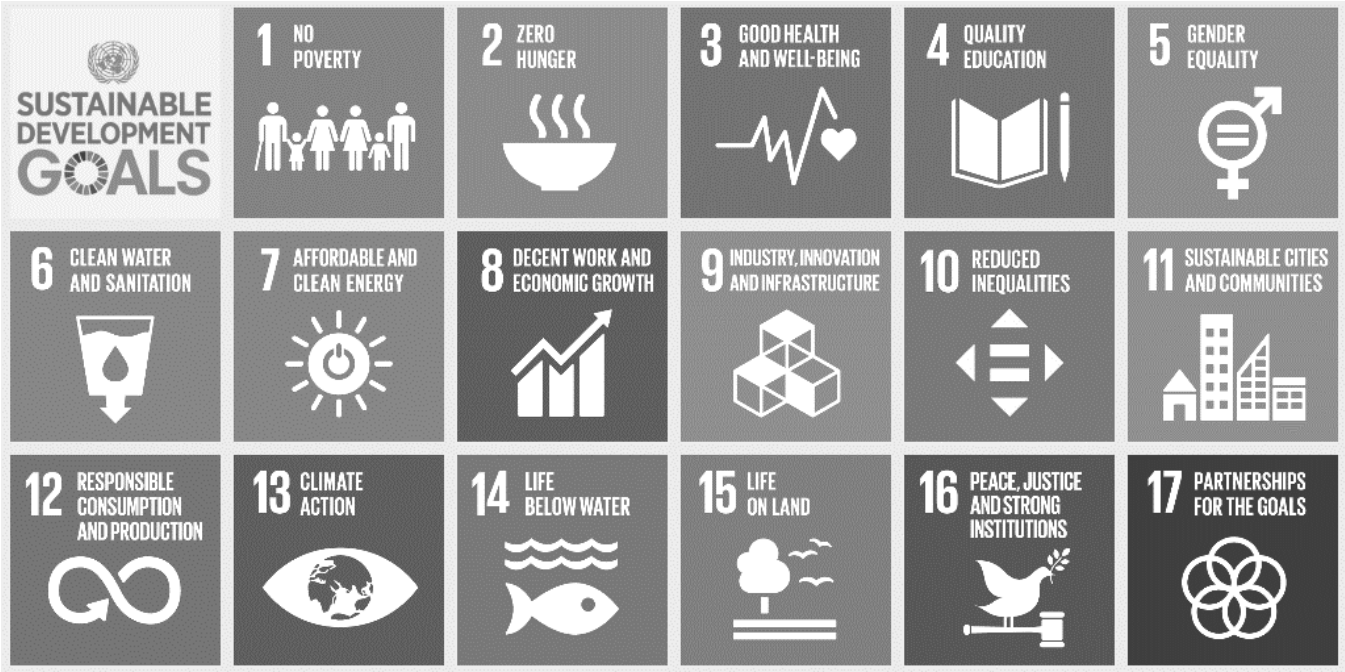

Le Soutien au comportement positif

Le Soutien au comportement positif (SCP) est un système d'enseigner et de renforcer les comportements positifs, ce qui contribue à diminuer les comportements problématiques. Afin d'aider nos élèves à réussir, il est important de promouvoir et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez les élèves. Ainsi, nous favorisons un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Cette démarche est visée entre autre à:

- Promouvoir un climat positif dans l'école;
- Faire du renforcement positif auprès de tous les élèves de l'école à l'aide d'un système commun à tous;
- Intervenir de façon progressive au niveau disciplinaire auprès des élèves qui ne respectent pas les règlements de l'école. L'école a développé des règles de vie pour chaque lieu de l'école afin d'avoir des attentes comportementales claires pour tous les élèves.

Ces attentes sont affichées partout dans l'école afin de nous rappeler que nous devons les respecter, selon les pilliers de UNESCO.

SCP : Le soutien au comportement positif

J'apprends à être	J'apprends à connaître	J'apprends à faire	J'apprends à vivre ensemble
J'apprécie et je participe en français	Je crée un environnement sauf et sécuritaire pour tous	Je planifie par mes actions un avenir durable	Je m'engage aux activités de l'école
Je contribue envers mon apprentissage	Je réagis de manière appropriée quand des obstacles se présentent	J'organise mes priorités pour contribuer envers succès	Je respecte ma communauté et les individus
Je protège mon bien-être en utilisant ma voix	Je change et je suis flexible à la vie	J'exécute - je fais un suivi de mes obligations	Je résous mes problèmes en étant respectueux et poli envers les autres

INFORMATION IMPORTANTE
DU COLLÈGE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU

1. ACCIDENTS

Si vous vous êtes blessé ou si l'un de vos camarades s'est blessé, avertissez un membre du personnel immédiatement.

2. ASSURANCE

Une assurance est offerte à tous les élèves. Les formulaires sont disponibles en vous adressant au secrétariat.

3. AUTOBUS SCOLAIRE

La division scolaire s'attend à ce que tout élève qui utilise le transport scolaire démontre un comportement raisonnable et rencontre toute exigence du conducteur ou de la conductrice. La division scolaire a établi des politiques pour assurer la sécurité et le bien-être de tous.

4. BIBLIOTHÈQUE

- Les élèves peuvent réserver un livre en ligne.
- Les élèves qui prêtent ou échangent entre eux des ouvrages de la bibliothèque le font à leurs risques en assumant toute la responsabilité.

5. CASIERS

9e: On va vous assigner un casier.

10e-12e: Un casier sera assigné aux élèves qui font une requête auprès de leur prof titulaire. (TA)

6. CHANGEMENT D'ADRESSE/DE NO. DE TÉLÉPHONE

Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone devrait être rapporté au bureau ou à votre titulaire le plus tôt possible. Il incombe que le Collège soit capable de contacter les parents/gardiens efficacement et rapidement en cas d'urgence.

7. LA CIGARETTE ET CIGARETTE À VAPEUR

La division scolaire de River East Transcona est un lieu de travail sans fumée. Les élèves n'ont pas le droit de fumer une cigarette ou/et la cigarette à vapeur sur le terrain de l'école.

8. DÉGATS

Les élèves qui endommagent la propriété de l'école devront payer les coûts de réparation ou de restitution.

9. ÉVACUATION D'URGENCE

Des procédures ont été établies pour assurer l'évacuation systématique et en bon ordre de l'école en cas de nécessité. Les procédures seront affichées dans chaque salle de classe et plusieurs sessions de pratique auront lieu au cours de l'année.

10. ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Le travail de l'élève est évalué de façon continue pendant le cours. L'évaluation est basée sur des produits (les devoirs, les projets, les tests, etc.), des observations et des dialogues avec l'élève, ainsi que sur la bonne volonté que met l'élève à parler français au Collège Pierre-Elliott-Trudeau. Aux niveaux secondaires 9, 10, 11 & 12, il y a une semaine de projets/évaluations finales aux mois de janvier et de juin. Pour les élèves en 12e , il y aura également les examens provinciaux dans les cours de ELA, Français, Mathé (Pré-calcul, Appliqué, Au Quotidien)

Le rapport du progrès de l'élèves comprendra :

1. Un bulletin officiel aux parents en novembre, février, avril et juin.
2. Un ou des rapports intérimaires aux parents pendant le semestre.
3. Des entretiens parents-maîtres-élèves

11. EXCURSIONS

Les excursions seront cédulées au fur et à mesure de l'année scolaire.

12. MALADIE À L'ÉCOLE

Si vous êtes ou si un(e) camarade de classe est malade, avertissez votre professeur de classe et rendez-vous ensuite au bureau où l'on vous aidera. Ne retournez jamais à la maison sans avertir le bureau.

13. MANUELS SCOLAIRES

L'enseignant du sujet est responsable de voir à ce que les manuels scolaires soient distribués au début de chaque semestre. L'élève est tenu responsable des manuels qui lui sont distribués par l'école et doit rembourser le Collège pour toute perte et/ou livre endommagé. C'est le prof du cours qui détermine le montant à remettre pour le livre endommagé. Tout livre perdu est remboursable au montant qu'il coûte à l'école pour le remplacer. A la fin de l'année, la direction de l'école recevra la liste d'élèves qui n'ont pas remis un (des) texte(s) et l'élève en sera responsable tant qu'il ne sera pas acuité de ses dettes.

14. NOS VOISINS

Tout élève du Collège Pierre-Elliott-Trudeau devient l'ambassadeur du Collège chaque fois qu'il/elle se rend à l'extérieur. Il montre le respect à ses voisins résidentiels et commerciaux (en gestes, en paroles et en actions).

15. POLITIQUE VESTIMENTAIRE

Il est entendu que les élèves devront se vêtir convenablement pour les classes. Nous demandons aux parents de bien vouloir aider leurs enfants à choisir des vêtements modestes et appropriés pour le milieu scolaire. De plus, les logos, les expressions (ou le langage) imprimés sur tous les vêtements doivent faire preuve de bon goût.

16. POLITIQUE DE PRÉSENCE

a. La présence en classe est obligatoire pour tous et en tout temps. L'élève qui fréquente le Collège Pierre-Elliott-Trudeau s'engage à respecter cette politique. La présence aux activités scolaires pendant les heures d'école est obligatoire même pour les élèves en période libre.

b. La responsabilité incombe à l'élève de s'assurer que ses parents signalent son absence dans les 24 heures qui suivent, mais on souhaite que ce soit le jour même (ou avant si cela s'applique);

c. Pour une absence prolongée pour raison de santé, un certificat du médecin pourrait être requis. Si l'élève doit s'absenter pour plus que deux jours pour des raisons autres que la maladie, il/elle doit remplir le formulaire d'absence prolongée du bureau;

d. L'administration a la responsabilité finale de déterminer si une absence est justifiée ou non. Si l'administration met en doute le motif évoqué, elle communiquera avec les parents soit par écrit, soit par téléphone;

e. Si vous devez quitter l'école pour un rendez-vous, présentez-vous au bureau ou présenter une note au professeur de ce cours, et ensuite, déposez cette note au bureau;

f. Absences non-justifiées:

Principe de base: C'est la responsabilité de l'élève et de ses parents d'expliquer toute absence et non à l'école de faire des recherches pour en découvrir la raison de celle-ci. L'élève peut être retenu pour se familiariser au travail manqué lors de son absence.

g. Les élèves qui éprouvent des difficultés d'assiduité devront rencontrer certaines conditions, participer à un plan d'assiduité ou ils pourraient subir d'autres conséquences déterminées par l'administration, entre autre ils pourraient être retirés de leurs cours. (Voir la politique d'assiduité)

17. PROPRETÉ

Il incombe à tout enseignant et élève du Collège Pierre-Elliott-Trudeau de s'efforcer de garder l'intérieur et la cour extérieure du Collège dans un ordre et une propreté remarquable.

18. SALLE DU PERSONNEL

Les élèves n'ont pas accès à la salle du personnel, à moins d'y être invités par un membre du personnel.

19. SPORTS

L'école encourage les élèves à participer dans les sports extramuraux. Le Collège Pierre-Elliott-Trudeau fait partie de SCAC Zone 2. Les élèves doivent payer une somme de 50$ pour participer dans un sport majeur et 25$ pour participer dans un sport mineur du SCAC. Les frais défrayent les coûts du banquet sportif à la fin de l'année, tournois et les uniformes d'école.

20. STATIONNEMENT

Les élèves ne peuvent pas stationner sur le terrain du Collège sans l'approbation de l'administration. Les élèves sans permis pourraient subir des contraventions et la voiture pourrait être remorquée car le terrain de stationnement sera régulièrement patrouillé. Les frais du stationnement sans électricité pour l'année scolaire sont 110.00 $ par semestre. Le permis peut être acheté au bureau, avec un rendez-vous fait avec Mme Buors ou Mme Kunkel.

21. TÉLÉPHONES CELLULAIRES :

Les élèves sont encouragés à utiliser leurs téléphones cellulaires ou autre appareils électroniques sous la direction de l'enseignant en salle de classe. Les téléphones pourront être confisqués par un membre du personnel et seront remis à la direction s'il y a des prises de photos sans le consentement des autres. Nous pouvons utiliser les téléphones cellulaires dans les couloirs .

22. ORDINATEURS

Les élèves comprennent que les ordinateurs et les comptes appartiennent à la Division. Tout élève est privilégié d'un compte en autant que toutes les exigences apportées par l'enseignant ou par la bibliothécaire soient respectées. La direction se réserve le droit d'enlever le compte de tout élève qui partage le compte d'un autre élève, qui accède à des sites inappropriés, qui utilise un langage inapproprié, qui modifie les configurations, qui plagie, qui ne travaille pas au poste assigné, ou pour toute autre infraction.

23. VISITEURS

Tout visiteur doit se rapporter au bureau. Les élèves ne devraient pas inviter leurs amis.es de l'extérieur à venir les rencontrer à l'école. Du même ordre, les élèves du Collège Pierre-Elliott-Trudeau n'ont pas permission de visiter des ami.es des autres écoles sans l'autorisation de l'administration.

24. ACADEMIC RESPONSIBILITY AND HONESTY

(IKAF-R RETSD Divisional Policy not in its entirety)

In support of the policy on academic responsibility and to foster this value in students, River East Transcona School Division expects teachers to work in a supportive manner as well as applying age and developmentally appropriate consequences.

Age and Developmentally Appropriate Consequences

If, after establishing and clearly communicating assignment expectations, setting and communicating assignment timelines and implementing supportive strategies, a student has not completed his/her work or work is submitted late, the following progressive consequences may apply based on the student's age and developmental stage as well as the teacher's professional judgment:

(1) Confer with the student and, where appropriate, with the student's parents/guardians.
(2) Develop a work completion agreement with the student
(3) Require the student to complete the missing work or alternative similar assignment, within a supervised setting. Teachers shall inform parents of this arrangement as appropriate.
(4) Provide appropriate additional supports to the students. This may include student services support or English as an Additional Language support.
(5) Provide differentiated or adapted assessment tasks to accommodate learning needs.
(6) Deduct marks for late or missing assignments.

In applying the above progressive consequences, teachers shall consider the nature of the assignment, the students' individual circumstances, and the potential impact of the consequence on subsequent learning and motivation. Teachers are strongly encouraged to consult with school administration when considering progressive consequences.

Academic Honesty

In support of the policy on academic honesty, River East Transcona School Division expects the following procedures to be followed. It is expected that teachers will consider the nature of the assignment, the age and maturity of the student as well as the individual circumstances and potential impact of the consequence on subsequent learning and motivation prior to addressing individual cases of academic dishonesty.

(1) Teachers and principals will communicate and reinforce expectations of academic honesty with students, which include not cheating, lying or plagiarizing work.

(2) Teachers and school administration will respond appropriately to incidents of academic dishonesty. Whatever the response, students should be expected to complete the work in an honest way.
(3) All decisions involving responses to academic dishonesty shall be made in consultation with school administration.

(4) The following progressive and remedial steps may be considered in response to incidents of academic dishonesty: (i) contact the parents; (ii) have the student redo the work honestly; (iii) enforce other disciplinary measure(s); (iv) deduct marks for academic dishonesty; (v) document the incident in the student's file.

24. STUDENT USE OF STUDENT SUPPLIED PERSONAL ELECTRONIC DEVICES

(JIJC RETSD Divisional Policy not in its entirety)
The River East Transcona School Division recognizes that the use of student supplied personal electronic devices is continuing to grow and expand. Furthermore, the division recognizes the value of such electronic communication devices to students, families, and schools in terms of communication, collaboration, creativity and innovation.

It is the intent of this policy to manage the use of student supplied personal electronic devices in the school to prevent interference and also support teaching and learning opportunities.

This policy applies to the formal school day, including school-sponsored events, e.g., intramurals, extracurricular activities, and field trips.

Unless otherwise directed by the teacher/school, student supplied personal electronic devices must be kept out of sight and turned off during instructional time. Unauthorized use of these devices may disrupt the instructional program and distracts from the learning environment.

The use of student supplied personal electronic devices to invade personal privacy or contribute to behaviour that is injurious to another will be addressed through the divisional Code of Conduct. Students who use student supplied personal electronic devices to access, upload, download or distribute material that the school has determined objectionable will be subject to the provisions of the divisional Code of Conduct or other divisional policies. Where deemed appropriate, conduct that has been determined injurious or objectionable may also be subject to discipline and/or police/legal action.

Students who use an electronic communication device to send or receive personal messages, data or information that would contribute to or constitute cheating will be subject to consequences as determined by the school.

School officials, including classroom teachers, may confiscate student supplied personal electronic devices from students if they are used for unauthorized purposes or at unauthorized times. Repeated unauthorized use may lead to further action as determined by the school.

The River East Transcona School Division will assume no responsibility in any circumstance for the loss,

destruction, damage or theft of any student supplied personal electronic device or for any communication bill associated with the unauthorized use of such devices. Students and families are responsible for locating such lost or stolen items.

25. ALCOHOL AND OTHER DRUG USE BY STUDENTS

(JICH RETSD Divisional Policy not in its entirety)

In the interest of the health, safety, social and emotional well-being of all students, the board has adopted the following policy to address student alcohol and other drug use during school or at school related activities, functions and on school property.

The policy will have three principle components:

Education: curriculum and/or programming designed to present age-appropriate accurate information to students to help them make positive and healthy lifestyle choices and prevent alcohol and drug use.

Proactive Intervention: programming designed to identify and intervene with students with alcohol and/or drug related behaviour.

Reactive Intervention: a set of progressive disciplinary/responsive actions and supports that address alcohol or other drug infractions.

(1) Education The goal of the education component is to provide a learning process that encourages students to demonstrate knowledge, attitudes and skills which promote positive lifestyle behaviour and well-being concerning alcohol and drug use.

(2) Proactive Intervention The goal of early intervention is to reduce the use of alcohol and drugs through education, assessment, counselling and supports. Identification of concerns/needs may occur by: (a) student self-referral; (b) parent/legal guardian, or staff referral; (c) compulsory referral as a reaction for alcohol or drug use at school, on school property or at a school sponsored event or activity; Assessment and counselling will be provided by appropriate divisional or community agencies to students who require assistance.

(3) Reactive Consequences The goal of progressive disciplinary/responsive action and supports is to intervene appropriately with those students whose behaviour and actions are harmful to themselves and to protect the health and safety of all students. This policy refers to the following substances: (a) alcohol; (b) cannabis; (c) restricted drugs (misused prescription or over the counter drugs, including steroids); (d) illegal drugs (including steroids); (e) pills or other substances which are misrepresented and sold or distributed as restricted or illegal drugs; (f) products misused for the purpose of mind altering affect (aerosols, solvents). (collectively referred to as "prohibited substances")

The following actions involving prohibited substances will be actively investigated and addressed through progressive discipline/responsive actions and supports (a) attempting to secure or purchase; (b) using or having used; (c) possessing; (d) intending or attempting to sell or distribute; (e) selling or distributing; (f) being knowingly present when used, possessed or consumed during the school day; (g) possession of paraphernalia. The exception to this policy is the purchase and/or consumption of alcohol by students of legal age at the graduation dinner and dance if the sale of alcohol is part of the safe graduation arrangements. Drug paraphernalia is any equipment used to produce, conceal/contain and/or consume drugs or alcoholic beverages. This includes, but is not limited to pipes, bongs, roach clips, rolling papers, baggies, grinders, dabpens, cartridges, anything modified or designed to represent drugs/alcohol and bottles or cans from alcoholic beverages.

Personal Use: The principal or designate: (i) will utilize progressive discipline/responsive support and actions that may include suspension up to five days; (ii) will notify parent/legal guardian and schedule a mandatory meeting to discuss actions taken and next steps and to review the policy; (iii) will submit a discipline referral; (iv) will require the student to complete Addictions Foundation of Manitoba assessment and counselling; and (v) may refer to police for legal action

Additional Violations: Students with three (3) discipline referrals with prohibited substances will be suspended from regular classes pending a meeting with the Screening Committee and may be referred to the Specialized

Learning Environment (SLE) or alternative programming. Students who choose not to attend the Specialized Learning Environment or alternative programming will be suspended pending a board of trustees decision.

Trafficking: Students who sell any amount of prohibited substances to a student at school, or on any school or division property, or at any school activity or function will be actively investigated and considered to be dealing or trafficking in prohibited substances. In the event of trafficking/dealing in prohibited substances or being in possession of five grams/units/packages or more of illegal or restricted drugs (packages are defined but not limited to proportioned marijuana in bags, dab pen canisters, or pre-packaged/single serving edibles)

The principal or designate: (i) will notify parent/legal guardian that the student has been suspended for five days; (ii) will inform parent/legal guardian that the superintendent or designate will determine extension to the suspension; (iii) will refer the case to the police for legal action; (iv) will submit a discipline referral.

26. HIGH SCHOOL ATTENDANCE

JEC (RETSD Divisional Policy not in its entirety)

(1) Preamble

The River East Transcona School Division believes that regular attendance and punctuality are positive behaviors that should be fostered in our school system. Regular attendance is necessary for a student to gain the full benefits of educational instruction. The provincial department of education has established a minimum of 110 hours of instruction required for credit.

Under the *Manitoba Public Schools Act*, a student must attend school regularly until the age of eighteen. A student who is not of compulsory school age is required to attend regularly once he/she enrolls. A student who refuses to attend or is habitually absent from school is guilty of an offense under the Manitoba Public Schools Act. The parent/legal guardian must ensure that their son/daughter is in school, otherwise is guilty of an offense under the *Manitoba Public Schools Act*.

(2) Responsibility for Attendance

Responsibility for attendance rests jointly with the student and his/her parent(s)/guardian(s).
Absences:
(a) Student absences are categorized as: (i) Excused; (ii) Explained
(b) Absences are considered excused if the activity is initiated by the school. Excused absences may include, but are not limited to, field trips, sports trips, special group trips, conferences, suspensions, etc.
(c) Absences are considered explained if they are for unavoidable cause and are supported by a written note or telephone call from a parent or guardian.
(d) An unexplained absence is an act of truancy.

(3) Attendance Protocol

(a) Each high school will publicize the attendance policy and their procedures which will be communicated to students/parents/legal guardians at the beginning of the school year or at the time of registration.
(b) Attendance will be taken and recorded by teachers on a period-by-period basis each day.
(c) Where the parent(s)/guardian(s) has determined that the student must be absent from school, the parent(s)/guardian(s) must inform the school prior to the scheduled time for that class or no later than one day immediately after the student's return to school. Students who are 18 years of age or older may phone in their own absence reasons, in lieu of their parent(s)/guardian(s).
(d) In the case of long-term illness, the student's absences must be supported by a medical certificate.

(4) Absences

(a) A tiered intervention attendance support model will be used to assist students and parents when students are not attending class as required by the Manitoba Public Schools Act.
(b) Where exceptional circumstances warrant, such as a documented chronic illness, the school administration may grant an extension to students who have accumulated excessive absences allowed under this policy.
(c) Where a student misses a test or examination due to an explained/excused absence, alternate arrangements will be made by the student/teacher/principal. Where a final examination is missed due to illness, a medical certificate is required.
(d) Where a student is suspended from school, each day of the suspension will be recorded/counted as an excused absence for attendance purposes. While the suspension is in effect, the student will not be allowed to participate in extracurricular or school-sponsored activities. Tests or exams may be administered during this time at an alternate time and location as determined by school personnel.

(5) Lates

A late is defined as arriving at the classroom after the scheduled beginning of instruction. Students are expected to be punctual for all of their classes. A student who arrives at class late not only loses valuable instruction time, but also disrupts the learning of others. Students who arrive 40 minutes or more after class begins will not be admitted to class and will be marked absent for the class unless they present a note from the office or parent(s)/guardian(s). Students who present a note from the office or parent(s)/guardian(s) will be marked as an explained absence for that class.

Safe Schools

This serves as Fair notice that incidents of threat to self-harm or to harm others will be actively investigated. Because of the serious nature of such incidents, the investigation will continue even if the parent/guardian cannot immediately be contacted. Continued efforts will be made to contact the parent/guardian.

The RETSD Code of Conduct is consistent with the Safe Schools Charter of Manitoba.

The Safe Schools Charter[3] (Province of Manitoba, S.M. 2004, c. 24) sets forth several guidelines that apply to students and staff regarding behaviour. Behaviours that will not be tolerated in schools and that will be dealt with immediately include but are not limited to the following:

- Bullying or abusing physically, sexually, or psychologically -orally, in writing or otherwise.
- Inappropriate use of electronic mail, the Internet, digital cameras, cell phones equipped with digital cameras, text messaging sent by cell phone or pager, and other personal electronic communication devices, including accessing, uploading, downloading or distributing material that the school has determined objectionable, students taking photos, video recordings and images of staff or students on school property without the permission of authorized school personnel.
- Discriminating unreasonably on the basis of any characteristic set out in subsection 9(2) of Manitoba Human Rights Code.
- Using, possessing or being under the influence of alcohol or illicit drugs at school.
- Gang involvement on school sites.
- Possessing weapon as “weapon” is defined in Section 2 of the Criminal Code (Canada)

From Code of Conduct

LES SEMESTRES 1 & 2

COLLÈGE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU

Horaire 2022 - 23

Heures	Bloc
8h45 - 9h50	1
9h55 - 11h00	2
11h05 - 12h10	3
12h10 – 13h10	Dîner
13h10 -14h15	4
14h20 - 15h25	5

Le calendrier scolaire 2023 - 2024

Le mois de septembre

Le mardi 5 septembre :
Journée coordonnée (cours annulés)

Le mercredi 6 septembre :
Première journée du semestre 1 : Sessions d'orientation

Le mardi 19 septembre :
Portes-ouvertes18h

Le mardi 26 septembre :
Prise de Photos

Le jeudi 28 septembre :
Célébration: Tableau d'honneur- Semestre 2,l'année scolaire 22 23

Le jeudi 29 septembre :
Journée d'accueil

Le mois d'octobre

Le mardi 3 octobre :
Journée coordonnée (cours annulés)

Le lundi 9 octobre:
Action de grâce – pas d'école

Le vendredi 20 octobre :
Journée coordonnée MTS (cours annulés)

Le lundi 30 octobre :
Reprise de Photos

Le mardi 31 octobre :
Boo Ha Ha

Le mois de novembre

Le vendredi 10 novembre :
Cérémonie du Jour de Souvenir

Le vendredi 17 novembre :
Publication des bulletins

Le mardi 22 novembre :
Rencontres parents-enseignants-élèves
(15h30 à 17h00, 18h00 à 20h00)

Le jeudi 23 novembre :
Rencontres parents-enseignants-élèves
(15h30 à 17h30)

Le vendredi 26 novembre :
Journée pédagogique (cours annulés)

Le mois de décembre

Le jeudi 7 décembre :
Concert d'hiver

Du lundi 25 déc. au vendredi 5 janvier :
Vacances de Noël / relâche d'hiver

Le mois de janvier

Le lundi 8 janvier :
Retour à l'école

Le 9 au 12 janvier :
Examen provincial 12e : ELA

Le 15 et le 16 janvier :
Examen provincial 12e : Français

Le mardi 16 au jeudi 18 janvier :
Photos des Finissants

Le mardi 23 janvier :
Examen provincial 12e : Mathé appliqué

Le mercredi 24 janvier :
Examen provincial 12 : Mathé au Qutidien

Le jeudi 25 janvier :
Examen provincial 12e : Mathé Pré-calcul

Du lundi 29 au mercredi 31 janvier :
Semaine d'évaluations finales/projets/démonstrations d'apprentissage

Le mois de février

Le jeudi 1 février :
Journée pédagogique (cours annulés)

Le vendredi 2 février :
Journée coordonnée (cours annulés)

Le lundi 5 février :
Première journée du semestre 2

Le vendredi 9 février :
Publication des bulletins du 1er semestre

Le lundi 19 février :
Journée Louis-Riel – pas d'école

Le mardi 20 février :
'Dérouine'

Le vendredi 23 février :
Célébration Tableau d'honneur Semestre 1

Le mois de mars

Le vendredi 15 mars :
Journée pédagogique (cours annulés)

Du lundi 25 au vendredi 29 mars :
Semaine de relâche

Le mois d'avril

Le lundi 1 avril :
Retour à l'école

Le mercredi 3 avril :
Reprise de Photos des Finissants

Le lundi 22 avril :
Journée coordonnée (cours annulés

Le vendredi 26 avril :
Publication des bulletins

Le mois de mai

Le jeudi 2 mai :
Rencontres parents-enseignants-élèves
(15h30 à 17h00, 18h00 à 20h00)

Le jeudi 16 mai :
Concert du printemps

Le lundi 20 mai :
Congé de la Reine Victoria – pas d'école

Le lundi 27 mai au jeudi 30 mai :
Examen provincial 12e : ELA

Le mois de juin

Le mercredi 29 mai au vendredi 31 mai :
Voyage – Camp 9e B'nai Brith

Le lundi 3 juin et le mardi 4 juin :
Examen provincial 12e : Français

Le mercredi 5 juin au vendredi 7 juin :
Voyage en canot 12e

Le vendredi 7 juin :
Journée coordonnée (cours annulés)

Le mardi 11 juin :
Examen provincial 12e : Mathé Pré-calc

Le mercredi 12 juin :
Examen provincial 12e : Mathé au Quotidien

Le jeudi 13 juin :
Examen provincial 12e : Mathé appliqué

Du lundi 17 juin au vendredi 21 juin
Semaine d'évaluations finales/projets/démonstrations d'apprentissage

Le vendredi 28 juin :
Journée abrégée, Publication des bulletins du 2iéme semestre